

RELEVÉ DE DECISION – COREPS Île-de-France

Groupe de travail « Politiques culturelles »

Réunion méthodologique du mardi 23 avril 2024

Sur les participants au groupe de travail

1. André DE BUSSY (AMF)
2. Yannick GUILLO (AMR IDF)
3. Fabienne LIADZÉ (FNCC)
4. Audrey BERTRAND (SNMS-CGT)
5. Loïc CANITROT (SYNPTAC-CGT)
6. Marc SLYPER (SNAM-CGT)
7. Stéphane DAUSSE (UNSA)
8. Sarah MATHON (FNAR)
9. Charlène HELLEBOID (FNAR)
10. Alice LETUMIER (SYNAVI-FSICPA)
11. Delphine LALIZOUT (SYNAVI - FSICPA)
12. Wally Valerina BAJEUX (La Scène Indépendante)
13. Pierre BROUCHOUD (Les Forces Musicales)
14. Olivier MICHEL (PROFEDIM)
15. Mickaël BURLOT (SMA)
16. Franck MICHAUT (SMA)
17. Yohann CHANRION (SNSP)
18. Bruno COCHET (SNSP)
19. Christian LALOS (SNSP)
20. Sophie LOROTTE (SNSP)
21. Emmanuelle OSOUF SOURZAT (SNSP)
22. Edouard CHAPOT (SYNDEAC)
23. Paul GUERRIER (CRIDF)
24. Claire GUILLEMAIN (Cabinet POLITISMOS)
25. Didier CORMIER (DRAC IDF)
26. Stéphane ESNAULT (DRAC IDF)
27. Séverine MAGRY (DRAC IDF)
28. Daphné ALAS LUQUETAS (DRAC IDF)
29. Franck DARRAS (DRAC IDF)
30. Didier BENOIT (DRAC IDF)
31. Isabelle RISBOURG (DRAC IDF)
32. Céline FABRE (DRAC IDF)
33. Virginie MIRBEAU (DRAC IDF)
34. Bineta JOHN (DRAC IDF)
35. Thibault LOSSON (DRAC IDF)
36. Marina WATREMZE (DRAC IDF)

Sur le contenu des discussions

La réunion est animée par Claire GUILLEMAIN, cabinet POLITISMOS, missionnée par la DRAC Île-de-France pour coordonner le COREPS et ses groupes de travail.

Didier CORMIER, chef du service de la Création à la DRAC Île-de-France ouvre la réunion.

Ce groupe de travail portant sur les **politiques culturelles** a été décidé lors du COPIL du COREPS qui s'est réuni le 21 mars dernier et coprésidé par Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, et par Florence PORTELLI, Vice-Présidente du Conseil Régional.

Ce groupe de travail a vocation à se réunir trois fois dans l'année.

Cette réunion introductive a pour objectif de fixer les priorités du groupe de travail, les sujets qui seront à traités ainsi que les personnes à inviter le cas échéant.

Un support de présentation sera transmis à tous les participants (PPT de présentation du COREPS).

Il est prévu la création d'un espace de partage sur Teams pour l'ensemble des membres de ce groupe.

Plusieurs organisations professionnelles ont adressé avant la réunion des propositions de sujets (ces contributions seront dans l'espace partagé avec l'accord des organisations contributrices)

La FSICPA met en évidence trois sujets :

- Observation. Faire un bilan des politiques culturelles aux différentes échelles du territoire (production, création, diffusion, accompagnement de l'emploi, etc.). Documenter les typologies des acteurs culturels qui reçoivent des subventions (types de structures, localisations, types de porteurs de projets). Cartographier les acteurs sur le territoire francilien et un diagnostic partagé sur les dispositifs existants.
- Travail de territoire, particulièrement sur la ruralité et les périphéries. Identifier les freins au travail de territoire mené par les équipes artistiques et les leviers qui pourraient développer leur présence artistique et culturelle et la diffusion des projets sur territoires ruraux et éloignés. En passant par un recensement des politiques existantes (printemps de la ruralité). Pourquoi pas proposer des dispositifs "test".
- Une attention au plan Mieux Produire Mieux Diffuser. Avoir plus de transparence sur ce plan, notamment sur les conséquences qu'il aura sur les structures.

La Scène Indépendante propose trois axes :

- Subventionner le travail de recherche. Eviter d'avoir à créer un spectacle par an pour demander des aides.
- Élargir la place des femmes dans les compagnies conventionnées par la DRAC.
- Favoriser la transition écologique (impact carbone des festivals). Créer une politique de développement des transports locaux. Établir une cartographie territoriale de l'offre de transports publics et des pistes cyclables puis la diffuser auprès du public et des professionnels.

Le SNSP met en évidence plusieurs objectifs nationaux et leur déclinaison au niveau régional.

- Données sur le Pass culture, quelle traduction sur le territoire francilien ?
- Remontée sur l'application de la Loi liberté de création, architecture et Patrimoine (LCAP) notamment concernant la liberté de programmation
- Les financements croisés : quels financements existent et quelles conséquences les réductions budgétaires peuvent avoir.
- Le plan Mieux produire Mieux Diffuser (somme dont dispose la DRAC, ventilation des aides en IDF). Grand chapeau sur la multitude des aides au projet, peu de visibilité à long terme. Comment appréhender les subventionnements ?
- Bilan des dispositifs de la DRAC et de la Région (Printemps de la ruralité, dispositifs en faveur des lycées, etc.
- La mobilité du public en IDF, et son financement.

Yannick GUILLO de l'AMRF souligne que la discussion actuelle semble négliger les territoires ruraux en Île-de-France. Il met en avant le rôle crucial des théâtres associatifs pour l'emploi local. Les difficultés d'accès aux spectacles et les obstacles administratifs entravent les projets culturels locaux, malgré un potentiel créatif important.

PROFEDIM propose :

- Cartographie des interventions de types méditation et éducation artistique et culturelle
- Cartographie des résidences artistiques.
- Une analyse fine de la part des appels à projets dans le financement de la culture. Comparer d'une année sur l'autre. Plus elle augmente par rapport au financement global plus cela engendre une barrière à l'entrée pour un certain nombre d'acteur du secteur.

Le SYNPTAC-CGT, le SNMS-CGT et le SMA expriment leurs inquiétudes concernant les baisses budgétaires dans le secteur culturel et soulignent les défis budgétaires pour la création et l'emploi, en particulier dans les zones rurales et les banlieues. Avec un accent à mettre sur les changements dans les politiques culturelles des départements. Ils expriment leur accord quant à la nécessité de traiter les questions d'équité territoriale. En outre, le budget est de plus en plus fléché vers de l'action culturelle territoriales et non sur la création.

Le SNAM-CGT souhaite aborder les problématiques suivantes :

- Les effets des lois MAPAM sur les compétences et les financements culturels au niveau des collectivités territoriales.
- Un état des lieux sur la répartition des financements entre le service public et les autres initiatives (tiers secteurs, etc.)
- Les dispositifs d'aide à l'emploi dans le secteur culturel, particulièrement le déséquilibre créé par le fait que dans le spectacle vivant ces aides soit prises sur les budgets d'interventions culturelles et non ceux d'aide à l'emploi des collectivités territoriales.
- La structuration des secteurs d'activités culturelles, en particulier les licences et les relations avec les collectivités territoriales.
- Envisager une aide publique des collectivités territoriales pour établir des structures de production de premier niveau dans le secteur musical, afin de prévenir l'auto-emploi des artistes, ce qui pourrait avoir un impact positif sur l'emploi et la structuration de l'activité culturelle locale.

La FNAR propose d'analyser la séparation entre les aides spécifiques à l'art et à la culture et celles dédiées à la création, en mettant en lumière la porosité entre ces deux domaines à l'échelle locale et la capacité des compagnies à naviguer entre ces différentes lignes d'aide.

Le SNSP souligne l'importance de l'observation pour mieux comprendre la distinction entre les différentes formes de financement, notamment les appels à projets. Il faudrait peut-être repenser en termes d'efficacité la façon dont les ressources sont allouées.

Les Forces Musicales mettent en avant l'intérêt de :

- Créer des dispositifs de travail en réseau.
- Permettre une durabilité des actions sur le territoire

La FSICPA propose de créer une typologie des acteurs culturels, en prenant en compte des critères tels que le genre, la taille de la structure, etc., afin d'identifier d'éventuelles polarisations/discriminations et de mettre en évidence une richesse souvent méconnue. La FSICPA se rallie à l'idée de lancer des expérimentations de coopération et de soutien du spectacle vivant sur le territoire.

Le SYNPTAC-CGT rejoint la nécessité de parler de ruralité, mais précise qu'il ne faut pas négliger les quartiers les plus pauvres urbains.

Didier CORMIER pour la DRAC Île-de-France reconnaît les inquiétudes suscitées par les annonces gouvernementales. La DRAC IDF n'est pas directement impactée en 2024 par la reprise de financement sur le BOP 131. Il indique que la DRAC a bénéficié de 100% de sa dotation les deux dernières années et n'a pas été impactée par la réserve de précaution. Le budget création est le premier budget la DRAC IDF. Le soutien à l'émergence et à l'aménagement culturel du territoire est un enjeu prioritaire de la DRAC et en particulier s'agissant de la grande couronne francilienne. Concernant le Printemps de la ruralité, on attend le retour de la ministre après les remontées des propositions des plans ruralité de toutes les DRACs pour faire une proposition d'action spécifique à l'Île-de-France. Dans le même sens, la DRAC IDF a passé des conventions avec les départements de grande couronne pour travailler à des financements croisés au bénéfice d'un certain nombre de projets et de structures communes. La loi LCAP est un outil utile mais nécessitant de la pédagogie et une discussion constante entre acteurs culturels et élus locaux (liberté de programmation). Le plan MPMD doit être envisagé comme une opportunité pour repenser l'écosystème culturel, avec un accent sur la transition écologique et la concertation autour de six axes stratégiques. Sur le plan MPMD, environ 500 000 euros (sur 9 millions au total) seront alloués à la DRAC IDF. Enfin, la DRAC encourage les temps de dialogue comme ceux qui peuvent avoir lieu au sein du COREPS, initié déjà pendant la crise sanitaire, qui nous permettent de nous écouter, de faire remonter ces problématiques régionales au niveau du CNPS piloté par la ministre.

Le SNAM-CGT souligne l'importance dans le COREPS d'une collaboration avec les associations d'élus et les différents niveaux des collectivités territoriales.

La DRAC rappelle qu'effectivement l'État n'est jamais le premier financeur, et propose d'interroger les associations d'élus pour collecter leurs données.

Le SNSP propose une déclaration commune sur la loi LCAP.

Sur l'arbitrage effectué par le groupe de travail

Il a été décidé de traiter prioritairement en 2024 :

1. **Cartographier** l'offre culturelle sur le territoire pour observer notamment les déséquilibres territoriaux et analyser modalités d'accompagnement des structures culturelles (structuration, projet, aide aux bureaux de production...).
2. **Observer les financements** : appels à projets, création, Pass Culture sur la base des données de la DRAC, du DEPS, du CRIDF, des autres associations d'élus et des questionnaires des organisations patronales.
3. Une partie de la prochaine réunion sera consacrée à une présentation/débat du **plan MPMD** (associer Sophie ZELLER).
4. Attention particulière sur **la ruralité en IDF**. Un temps sera réservé à la présentation du **Plan Ruralité** et à son application en Île-de-France, mais cette intervention aura lieu seulement après que la ministre aura annoncé la politique qu'elle entend mener et les moyens qui lui seront alloués (ce qui pourrait se produire seulement à l'automne).

Relevé de décisions :

- Claire Guillemain met en place un espace numérique partagé sur Teams.
- Les membres font remonter à l'adresse coreps@culture.gouv.fr les demandes plus précises d'observation et les ressources à leur disposition (qui seront centralisées par les services de la DRAC).
- La DRAC sollicite les interlocuteurs extérieurs et fixe les dates de réunion très rapidement pour que tous les membres disposent d'un calendrier.
- La DRAC interrogera les associations d'élus pour collecter les données existantes.